

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de		e permis		Date d'inspection		
Sabrina Damboise	2019283		ļ		Le 30 juillet 2024		
Nom de l'établissement					Numéro de	téléphone	
Garderie chez Sabrina			(506) 445-1180				
Adresse				· ·			
190 rue Principale Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1B8							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ			limite pour conforme	Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'alimentation, de l'accès à l'établissement, de la désignation (discussion concernant les heures de développement professionnel et du comité de parent, rencontre prévue en septembre), du lieu d'exploitation ainsi que de l'aire de jeu extérieur (matériels et équipements).  Observation de la collation.  Les enfants sont à l'extérieur lors de ma visite.							
original signé par Pascale Dumont-Levesque Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate	Le	30 jui	llet 2024		
original signé par Sabrina Damboise Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	Le	30 jui	llet 2024		